



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2017-058

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2017

Sommaire

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-05-29-010 - DSDEN 74/SG/AA/2017-0012 Arrêté relatif à la composition départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-05-29-010

DSDEN 74/SG/AA/2017-0012

Arrêté relatif à la composition départementale d'examen
des appels du premier degré de l'enseignement public en
Haute-Savoie

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Division de la vie des élèves - Scolarité
Références: DIVEL/SLG

Annecy, le 29 mai 2017

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2017-0012
relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

VU le code de l'éducation – Articles L331-7, L321-4 et D321-8

VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 20 octobre 2005

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission d'appel sont nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : M. Christophe DASSEUX (inspecteur de l'éducation nationale adjoint) représentant M. Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Inspecteur de l'éducation nationale représentant une circonscription du 1^{er} degré : Mme CHERY Sandrine
Directeurs d'école : Mme CHARRIERE Magali et M. BOURGAIN Laurent
Enseignants du 1^{er} degré : Mme CHEVALLAY Laëtitia et Mme SAUGUES Estelle

Psychologue scolaire : Mme MIAULT Valérie
Médecin de l'éducation nationale : Mme JACQUESY Catherine
Principale de collège : M. TRUPIN Eric
Professeur du second degré : Mme DAMAZ Chantal
Représentants des parents d'élèves :
FCPE : Mme ROCH Marie
PEEP : Mme BARRUCAND Marie-Ange

Article 3: Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER